

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 26 MAI 1975

**STATEMENT
DISCOURS**



DÉCLARATION DU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE
ALLAN J. MACÉACHEN

"LE RETRAIT TEMPORAIRE
DU PERSONNEL DE
L'AMBASSADE DU CANADA
À SAIGON
LE 24 AVRIL 1975"

1. INTRODUCTION

La presse ayant critiqué ces derniers temps le retrait temporaire du personnel de notre Ambassade à Saigon, il est utile de rendre compte de la situation qui a entraîné cette décision. L'opinion canadienne doit être informé qu'au moment où il a été décidé de retirer le personnel de notre Ambassade, le 24 avril, la situation s'était sérieusement détériorée au Sud Viet-Nam. L'Ambassade ne pouvait plus fonctionner efficacement. De fait, notre Ambassade, comme celles de la plupart des pays accrédités à Saigon, était incapable de poursuivre la plupart de ses activités normales: par exemple, on avait dû suspendre le programme de l'ACDI. Notre Chargé d'Affaires et son personnel étaient disposés à rester, mais le Gouvernement canadien a jugé que rien ne justifiait plus leur présence là-bas.

2. LES TÂCHES DE LA MISSION

La mission devait accomplir trois tâches principales pendant ces derniers jours marqués par la tragédie et la confusion. Tout d'abord, elle devait assurer l'évacuation des Canadiens et des personnes à leur charge, s'ils désiraient partir; deuxièmement, elle devait protéger les Canadiens qui restaient au Viet-Nam; troisièmement, elle devait faciliter le départ des citoyens vietnamiens ayant des attaches canadiennes. Dans le premier cas, l'Ambassade du Canada a pu effectivement évacuer du Viet-Nam tous les Canadiens et les Vietnamiens à leur charge qui désiraient partir ou qu'on a pu persuader de partir. Ceux qui ont choisi de rester l'ont fait pour des raisons personnelles que nous devons respecter; néanmoins, ils ont été avertis à plusieurs reprises que la mission allait fermer et on leur a donné l'occasion de partir sur l'un ou l'autre des cinq vols organisés en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, lequel avait mis ses avions Hercules à notre disposition. Quant aux deux autres tâches, elles étaient devenues irréalisables. Il était devenu évident le 24 avril, par exemple, que l'Ambassade avait épuisé toutes possibilités de venir en aide aux citoyens vietnamiens ayant des attaches canadiennes.

Nous devons traiter avec des autorités vietnamiennes qui s'opposaient en principe à tout départ massif de leurs propres citoyens. Notre Chargé d'Affaires a dû insister longuement et avec vigueur (finalement avec succès) pour que les Vietnamiens à la charge de citoyens canadiens échappent à cette interdiction. A la fin, il était devenu évident que l'interdiction ne serait pas levée pour l'ensemble des citoyens vietnamiens qui désiraient partir. Les événements qui sont survenus après notre départ confirment cette interprétation; et il est bon de noter que les ambassades qui sont restées sur place n'ont, pas plus que nous, réussi à faire lever l'interdiction. Il faut aussi se rappeler que, jusqu'à la toute fin, les autorités vietnamiennes ont pu empêcher les départs qu'elles n'avaient pas autorisés. A titre d'exemple, elles ont empêché le départ de personnes qui étaient dans l'automobile de notre Chargé d'Affaires et qu'il essayait d'amener avec lui.

3. LES ACTIVITÉS AMÉRICAINES

Il n'y eut qu'une seule véritable exception à cette règle générale. L'Ambassade des Etats-Unis, tout particulièrement le dernier jour, a évacué un grand nombre de Vietnamiens qui, autant que nous sachions, n'étaient pas autorisés à partir. Les Américains pouvaient agir ainsi pour des raisons qui leur sont particulières; de toute évidence, ces raisons ne valaient pas pour Canada. A tort ou à raison, les Etats-Unis avaient maintenu pendant des années une présence fort active au Viet-Nam et s'y étaient engagés dans des opérations militaires d'envergure. Le Canada n'a jamais pris part à cette entreprise, n'a jamais eu les ressources et les moyens matériels découlant de pareilles opérations et ne s'est par conséquent jamais trouvé dans une position comparable à celle des Etats-Unis, c'est-à-dire libre d'agir indépendamment des autorités sud-vietnamiennes. Le peuple canadien, au cours des ans, a démontré qu'il ne souhaitait pas que le Canada s'engage militairement avec les Etats-Unis au Viet-Nam ou qu'il s'y fasse reconnaître le même statut; par conséquent, nous n'avions pas la liberté d'action que cet engagement avait conférée aux Américains.

Ce que les Etats-Unis ont pu faire au Sud Viet-Nam à la toute fin, le Canada ne pouvait pas le faire. Bien plus, les obligations que pouvaient se reconnaître les Etats-Unis ne valaient pas automatiquement pour le Canada. Ainsi, on pouvait penser que les Vietnamiens ayant collaboré étroitement avec les Américains puissent être menacés par le nouveau régime sud-vietnamien et qu'il faille les évacuer; mais on ne pouvait en dire autant des Vietnamiens qui avaient collaboré avec les Canadiens. Il n'y a aucune raison de supposer que les citoyens vietnamiens ayant travaillé pour le Canada ou pour des Canadiens au Sud Viet-Nam soient en danger; il n'était donc pas aussi nécessaire d'assurer leur évacuation.

Il nous faut prendre garde, à mon avis, de ne pas opérer un transfert subjectif dans la réalité canadienne de conceptions ou de responsabilités qui sont proprement américains. C'est une chose de dire qu'il existe des motifs d'ordre humanitaire pour accueillir au Canada certains réfugiés vietnamiens, même s'ils ont été évacués par les Etats-Unis; c'est toute autre chose, il me semble, et chose erronée que de prétendre qu'au cours des derniers jours de la présence américaine au Sud Viet-Nam, nous devions ou pouvions faire ce qu'ont fait les Etats-Unis. Je me demande si une bonne part des critiques formulées récemment ne sont pas imputables au fait que certains n'ont pas assez nettement distingué entre les positions américaines et canadiennes.

4. LA DÉCISION DE PARTIR

De fait, lorsque la décision fut prise de retirer le personnel de l'Ambassade canadienne de Saigon, le 24 avril, le

Gouvernement du Canada avait plusieurs options. Nous aurions pu tout simplement rester; mais l'expérience de ceux qui ont opté pour cette solution indique que rien de concret ou d'utile n'aurait résulté d'une telle décision. Nous aurions pu, comme certains autres, attendre l'évacuation américaine, qui est survenue quelques jours plus tard; mais nous aurions alors couru le risque d'être évacués dans des conditions hasardeuses et déplorables du point de vue canadien, c'est-à-dire sous la protection immédiate des Forces armées américaines, avec tout ce que cela implique. En cette occurrence, nous aurions pu également être laissés sur place indépendamment de notre volonté (comme le furent certaines missions étrangères) dans des conditions qui aurait placé notre mission à la merci des politiques encore inconnues des nouvelles autorités du pays. En clair, cela veut dire que le maintien de notre Ambassade à Saïgon pouvait avoir des conséquences sérieuses, du fait que notre décision d'admettre des réfugiés au Canada, conformément aux sentiments humanitaires animant les Canadiens, semblait en conflit avec les vues des nouvelles instances politiques du Sud Viet-Nam. En fin de compte, nous avons décidé de retirer notre mission dans l'ordre, usant de nos moyens propres, et d'emmener avec nous les Canadiens et les Vietnamiens à leur charge qui désiraient partir ainsi que les citoyens vietnamiens qu'on pouvait évacuer, sujet aux contraintes de la situation, de nos ressources et de nos responsabilités. C'est ce que nous avons fait. D'autres pays, notamment l'Australie, la Grande-Bretagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et l'Allemagne fédérale ont pris, avant ou en même temps que nous, la même décision. Si la chose était à refaire, nous n'agirions pas autrement; et je crois que les événements ont démontré que nous avons eu raison d'agir comme nous l'avons fait.

5. CONCLUSION

Ce furent là des moments particulièrement difficiles et éprouvants pour les membres de la mission du Canada à Saïgon. Je crois nécessaire de dire qu'ils ont accomplis leurs tâches d'une façon exceptionnelle, dans des circonstances exceptionnellement difficiles. Les agents du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration se sont acquittés de leurs fonctions avec un sens du devoir exemplaire, dans des conditions qui ne faisaient qu'empirer, jusqu'à ce qu'il devienne clair que leur présence n'était plus justifiée. Après le départ de ceux-ci de Saïgon, les agents du ministère des Affaires extérieures ont continué, du mieux qu'ils pouvaient, de s'acquitter de leurs responsabilités dans une situation qui se détériorait sans cesse. Ils ont travaillé sous la direction compétente et dévouée de notre Chargé d'Affaires, M. Ernest Hébert, qui devrait emporter notre admiration pour la façon dont il a assumé les devoirs de sa charge dans les jours précédant l'évacuation et au cours de celle-ci. Je regrette qu'on ait plutôt formulé à son endroit, dans certains milieux, des critiques sévères et émotives. Je crois de mon devoir d'affirmer que ces critiques ne sont pas justifiées et sont sans fondement. Je ne peux que féliciter les membres du service extérieur du Canada pour ce qu'ils ont fait dans les circonstances pénibles que je viens d'évoquer.